

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/22

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 21 juin 2022*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Édouard FRÉDÉRIC DUPONT, le mardi 21 juin 2022 à 18h40, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR.

Étaient absents et excusés :

Madame Marguerite CHEVREUL ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE.
Monsieur Christophe POISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire précise que le Conseil est ouvert. Elle informe que Madame Marguerite CHEVREUL a donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE et Monsieur Christophe POISSON à Monsieur Jean LAUSSUCQ.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2022 015

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire procède à la désignation de Madame Nicole BARTHÉLEMY comme secrétaire de séance et Madame Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 015.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2022 022

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire fait également approuver l'adoption de la procédure d'urgence, en raison de la transmission de délibérations après clôture de l'ordre du jour initial.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 022.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 16 mai 2022. 07 2022 016

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 à l'approbation du Conseil d'Arrondissement.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 016.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget supplémentaire 2022.
07 2022 017

Rapporteur : M. Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire présente la délibération qui permet d'enregistrer la dotation du budget supplémentaire au sein de l'état spécial d'arrondissement.

Madame le Maire rappelle que le 7^e est très rigoureux en matière de gestion budgétaire et indique, comme cela a été pointé lors du dernier Conseil d'arrondissement, que le taux d'exécution du budget de l'état spécial 2021 a été une nouvelle fois élevé puisque nous avons atteint un taux d'exécution de **96.18 %**. C'est pour la 5^e année consécutive le meilleur taux d'exécution de tous les arrondissements parisiens.

Madame le Maire rappelle **que le budget supplémentaire** permet, comme chaque année, de récupérer les crédits non utilisés sur l'exercice 2021, qui représentent la somme de **92 148,69 €**.

Aussi, elle ajoute que la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) a prévu l'abondement de **588 567,42 € de crédits complémentaires** pour l'année 2022, compte tenu :

- Des besoins supplémentaires identifiés et nécessaires au fonctionnement normal des équipements (salles de sport, piscines, crèches, conservatoire) ;
- Des dépenses engagées pour assurer la logistique du centre de vaccination ;
- De l'actualisation des fluides en 2022 en raison d'une augmentation très importante du prix des matières premières.

Ainsi, Madame le Maire annonce que le budget supplémentaire de l'état spécial du 7^e arrondissement comptabilise une augmentation de 25% de ses crédits pour l'année 2022 par rapport au budget primitif. Elle affirme que cela mène à s'interroger sur les estimations de la DCPA, avalisées par l'adjoint aux finances Paul SIMONDON.

Madame le Maire annonce que c'est donc la somme de **+ 680 715, 69 €** de crédits supplémentaires qui viendront abonder le budget d'état spécial :

- + 1 892,92 € sur la Dotation d'Animation Locale,
- + 675 969,40 € sur la Dotation de Gestion locale,
- + 2 853,37 € sur la Dotation d'investissement.

Elle précise que cela permet de fixer le nouveau montant des trois dotations pour 2022 à :



- 321 476,92 € pour la Dotation d'animation locale,
- 2 620 426,40 € pour la Dotation de gestion locale,
- 164 258,37 € pour la Dotation d'investissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 017.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 - Caisses des écoles et collèges publics. Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges. 2022 DASCO 37

Rapporteur : M. Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire rappelle que la Ville de Paris avait, il y a un an, fait passer une délibération permettant de rattacher la restauration des collèges aux caisses des écoles. **Cette réforme, qui ne concerne pas le 7^e puisque le collège Jules Romains est rattaché à la caisse des écoles depuis plus de 30 ans, était rentrée en application à la rentrée 2021.** Elle indique que le collège Duruy, n'est également pas concerné par la réforme car intégré dans une cité scolaire avec le lycée.

Madame le Maire indique que cette **délibération intervient un an après cette réforme pour proposer des modèles de conventions** pour mieux formaliser l'intervention des différents services intervenant dans le cadre de la restauration scolaires dans les collèges.

Madame le Maire propose de voter POUR.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 37.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Convention d'occupation du domaine public (CODP) relative à l'Aérogare des Invalides, sise 2, rue Esnault-Pelterie (7^e). Protocole d'accord transactionnel. 2022 DFA 38

Rapporteur : M. Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire regrette de revoir apparaitre, à quelques jours du départ effectif de la société Air France, une délibération portant sur son occupation au sein de l'Aérogare des Invalides.



Cette délibération vise expressément à autoriser l'exécutif municipal à conclure un accord transactionnel indemnisant la Ville à hauteur de 1 494 000 € au titre du ravalement non effectué par la compagnie aérienne.

Madame le Maire rappelle que, depuis la signature de la convention d'occupation en 2004, Air France a **manqué à son obligation de procéder à des travaux réguliers de ravalement de façade du site**. Or, elle précise que cette négligence a provoqué la chute d'un morceau de corniche sur la façade de l'Esplanade des Invalides en mars 2021. Aussi, Madame la Maire indique que d'autres dégâts ont été identifiés, provenant d'importantes infiltrations d'eau.

En conséquence, Madame le Maire annonce que cette délibération apporte une énième preuve de l'incapacité de la Mairie de Paris à suivre les concessionnaires de près et ce au dépend du patrimoine parisien.

Elle souligne que, dans ce cas précis, l'exécutif n'est pas à la hauteur en matière de gestion du patrimoine parisien :

- L'exécutif connaissait effectivement la situation depuis le 9 mars 2021. Madame le Maire s'interroge sur la raison d'attendre la fin de la convention liant la Ville avec Air France pour solliciter l'avis du Conseil d'arrondissement sur la signature d'un accord indemnitaire ;
- L'exécutif multiplie les conventions d'occupation du domaine public avec des opérateurs privés. Madame le Maire se demande pourquoi aucun état des lieux du site n'ait jamais été effectué depuis le début de l'occupation en 2004 ;
- Avec cet accord, l'exécutif s'engage à renoncer à toute actions juridictionnelles ou transactionnelles ultérieures envers Air France, alors que l'inventaire complet des travaux à réaliser, et en conséquence leur coût final, ne sera déterminé qu'après le départ de la société de l'Aérogare des Invalides. Madame le Maire souligne légitimement que la Ville de Paris persiste à se faire le chantre de la justice sociale et des classes populaires, quand la facture sera réglée par le contribuable parisien.

Pour toutes ses raisons, Madame le Maire propose de voter CONTRE cette délibération.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DFA 38.

Pour : /

Contre : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Dalle de couverture de l'esplanade des Invalides (7^e). Avenant n° 2 au contrat pour l'aménagement et l'exploitation d'un restaurant administratif situé sous la dalle de couverture de l'esplanade des Invalides. 2022 DVD 90

Rapporteur : M. Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire regrette que l'exécutif rejette sur le dos de l'opérateur qui va reprendre la gestion du site ses lacunes et son appétit financier.



Elle souligne que, à nouveau, l'exécutif cherche désespérément à combler sa dette et voit dans cette prolongation de 6 mois d'occupation une aubaine financière.

Monsieur Alexandre MISSOFFE alerte l'assemblée sur la situation du personnel du Quai d'Orsay qui sans cette délibération se trouverait sans lieu de restauration.

Madame le Maire répond qu'elle ne souhaite pas mettre en difficulté les fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères, toutefois elle précise qu'elle ne peut pas cautionner ces délibérations de régularisations envoyées désormais à l'occasion de chaque Conseil d'arrondissement. Ces dernières, témoignent du manque de vision de la Ville pour ce site.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 90.

Pour : 1 (M. Alexandre MISSOFFE)

Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 - Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public. Autorisation de signature. 2022 DILT 6

Rapporteur : M. Jean LAUSSUCQ

Monsieur Jean LAUSSUCQ présente la délibération qui comporte un avenant prolongeant d'un an la convention liant la société Photomaton avec la Ville et visant à permettre l'exploitation des photocopieurs et cabines photographiques.

M. LAUSSUCQ précise que les conditions d'exploitation restent inchangées.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DILT 6.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs. 2022 DLH 148

Rapporteur : M. Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire annonce que cette délibération est technique.

Elle prévoit, en application de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique de novembre 2018, que la Ville de Paris se dote d'un plan regroupant et précisant l'ensemble des dispositifs visant à faciliter l'accès des Parisiens au logement social.



Aussi, Madame le Maire indique que la présente délibération propose de lancer la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur pour la Commune de Paris (PPGDID).

Madame le Maire rappelle que ce document est adopté pour une durée de 6 ans et recouvre 13 problématiques, dont :

- Les modalités locales d'enregistrement de la demande de logement social et la répartition territoriale des guichets d'enregistrement ;
- Le délai maximal de réception d'un demandeur après l'enregistrement de sa demande de logement social ;
- La liste des situations des demandeurs de logements sociaux qui justifient un examen particulier et la composition et les conditions de fonctionnement de l'instance chargée de les examiner.

Toutefois, Madame le Maire s'inquiète légitimement de ce plan. D'une part, si ce dernier semble aller dans le bon sens pour faciliter l'accès des Parisiens aux logements sociaux, de l'autre l'exécutif se paie une opération de communication sur le dos des populations les plus fragiles.

En effet, Madame le Maire dénonce que les moyens mis à disposition sont insuffisants pour réaliser les objectifs ambitieux fixés par ce plan.

Elle constate amèrement que si la création d'un guichet unique par arrondissement réservé aux demandes de logements sociaux était une bonne chose, ce dernier reste uniquement ouvert le lundi toute la journée et le mardi matin.

Par ailleurs, malgré les demandes répétées de Madame le Maire, les Maires d'arrondissement ne sont toujours pas associées à la politique de peuplement des parcs de logements sociaux.

Madame le Maire exprime sa perplexité puisqu'elle estime que les Maires d'arrondissement sont tout à fait compétentes pour pouvoir élaborer cette politique nécessitant, par ailleurs, d'une connaissance fine du territoire.

Madame la Maire croit profondément que les Maires d'arrondissement sont les premières concernées quand il s'agit d'anticiper les besoins et d'orienter les choix stratégiques.

Elle regrette que l'élaboration de ce plan néglige à nouveau de concerter les Maires d'arrondissement.

Ainsi, elle profite de cette délibération pour rappeler que le 7^{ème} est l'un des seuls arrondissements faisant bénéficier à ses habitants de rendez-vous physiques quant à leur situation. C'est un vrai travail d'accompagnement que mènent ainsi toute l'année Philippe de Braquilanges et Jean Laussucq. Madame le Maire les remercie de leur investissement.

Madame le Maire annonce qu'elle déposera des amendements en Conseil de Paris pour corriger ces aspects et elle espère être entendue puisque la phase de lancement de ce programme n'est qu'à ses débuts.

Elle propose de voter POUR cette délibération.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DLH 148.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Subventions d'investissement (600 795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022. 2022 DASCO 53

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE présente une délibération visant à octroyer une subvention de 600 795 € à 43 collèges parisiens.

Elle précise que dans le 7^e, c'est le collège Jules Romains qui bénéficiera d'une subvention de 19 960 € pour un projet d'inclusion numérique.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 53.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 - Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE. Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022. 2022 DASCO 57

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE détaille les modalités de la délibération visant à préciser le montant du forfait accordé par la Ville aux agents de l'État logés par nécessité absolue de service.

Elle précise que 3 agents sont concernés au collège Jules Romains.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 57.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



12 - Restructuration de la Crèche Université. Objectifs, programme des travaux au 145, rue de l'Université à Paris 7^e. 2022 DCPA 14

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire annonce que cette délibération est technique, elle présente les objectifs ainsi que le programme des travaux de l'opération de restructuration de la crèche située au **145 rue de l'Université**.

Ainsi, Madame le Maire rappelle que cette opération vise une restructuration à effectif constant de locaux qui nécessitaient d'importantes réfections : les **61 places actuelles** seront maintenues. Le nouvel équipement comprendra donc :

- **45 places en crèche multi-accueil,**
- **16 places en accueil familial.**

Par ailleurs, Madame le Maire souligne l'importance des objectifs de cette restructuration. Ils répondent, en effet, à la fois aux impératifs du Plan Climat Air Énergie et aux nécessités d'amélioration du confort des usagers.

Elle permettra donc de :

- **Baisser la consommation d'énergie de - 40%** par rapport à l'année de référence de 2016 ;
- **Isoler l'intérieur de la crèche en matériaux bio sources ;**
- **Raccorder la crèche à la CPCU.**

Enfin, Madame le Maire indique que le budget total de l'opération a été évalué à **2 370 000 euros** et que la livraison des travaux est prévue pour le **4^e trimestre 2025**.

Madame la Maire annonce qu'elle suivra attentivement la préparation de ce chantier très structurant pour le maillage d'établissement d'accueil de la petite enfance.

Elle propose de **VOTER POUR**.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DCPA 14.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 - Subventions (9 354 918 euros), avenant n° 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance. 2022 DFPE 55

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire indique que cette délibération concerne l'attribution de subventions annuelles aux 27 établissements d'accueil de la petite enfance gérés par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.



Pour le 7^e arrondissement sont concernés :

- La halte-garderie « Chalet du Champ de Mars », située Allée Charles Risler, qui bénéficiera d'une subvention de **206 000 euros**. **Madame le Maire rappelle que grâce au soutien de la Mairie, cette crèche a bénéficié d'une augmentation de sa subvention de 23 731 euros par rapport à 2020 ;**
- La crèche collective « La Providence », située au 3 rue Oudinot, qui bénéficiera d'une subvention de **420 307 euros (mêmes proportions par rapport à 2020)**.

Elle propose de VOTER POUR.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DFPE 55.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 - Subvention (111 391 euros) et avenant n° 1 avec l'association « La Joannaise du Gros Caillou » (7^e) pour la halte-garderie « La Joannaise du Gros Caillou » (7^e). 2022 DFPE 72

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire rappelle que l'association « La Joannaise du Gros Caillou » est une structure agréée depuis 2001 et souligne les bons rapports que la Mairie entretient avec la direction de l'établissement ont toujours été bon.

Elle annonce que cette délibération permet de signer un avenant à la convention et d'attribuer une subvention de fonctionnement à cet établissement d'un montant de **111 391 euros, soit une augmentation de 9099 euros. Elle tient à souligner le caractère non négligeable de cette subvention, élément essentiel pour le bon fonctionnement de ces structures.**

Par la présente délibération Madame le Maire demande l'autorisation pour signer un avenant à la convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « La Joannaise du Gros Caillou » pour l'année 2021.

Elle propose de VOTER POUR.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DFPE 72.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 - Subvention (31 363 euros), avenant n° 1 à l'association « Accueil des Tout Petits Au Bon Conseil » (7^e) pour la halte-garderie « Accueil des Tout Petits Au Bon Conseil » (7^e), 2022 DFPE 104

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire indique que cette délibération entérine la fermeture de la halte-garderie du Bon Conseil à compter du 30 juin 2022.

Elle indique que la présente délibération propose donc l'attribution de la somme de **31 363 euros** afin d'assurer le fonctionnement de la structure jusqu'à la cessation d'activité.

Madame le Maire indique que l'établissement ne présentait plus les conditions pour un accueil adapté des enfants. Elle rappelle que deux établissements neufs ouvriront leurs portes d'ici la fin de l'année 2023 dans le 7^e :

30 berceaux seront créés au sein de l'immeuble de la Villa de Ségur et 68 à l'intérieur de l'ensemble immobilier de l'Îlot Saint Germain dès septembre 2023.

Elle propose de voter POUR.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DFPE 104.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 - Budget Participatif. Subventions (578 000 euros) et conventions avec quatorze structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social. 2022 DAE 7

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame Josiane GAUDE présente la subvention accordée à 14 structures de l'économie solidaire et de l'entrepreneuriat social, dont, pour le 7^e, l'ESS situé rue Las Cases.

Elle déplore néanmoins une diminution de la subvention de 50%, soit 10 000 au lieu de 20 000 €.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2022 DAE 7.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : 1 (M. Alexandre MISSOFFE)

Ne prend pas part au vote: /



17 - Renouvellement de la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE pour la saison 2022/2023. 07 2022 018

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle les termes de cette convention qui lie le conservatoire Erik Satie, équipement de proximité de la mairie du 7^e et l'association Entr'acte pour l'occupation de locaux.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 018.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 - Subvention (7 000 euros) à l'association « Photo Saint-Germain-des Prés » (5^e, 6^e et 7^e). 2022 DAC 189

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique qu'une subvention de 7000 € est attribuée à l'association « Photo Saint Germain des Prés », très active dans l'arrondissement, et qui organise notamment un festival photo annuel en soutien à la jeune création.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DAC 189.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19 - Subventions (10 000 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 7^e arrondissement. 2022 DAC 587

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire annonce que des subventions, pour un total de 10 000 euros, seront reversées à **5 associations** qui rythment l'animation culturelle du 7^e arrondissement :

- **L'association Ciné d'Hier** partenaire historique pour l'organisation du Festival du Cinéma du 7^e art dans le 7^e. Madame le Maire rappelle qu'en septembre 2022 l'association a prévu deux projections de cinéma gratuite dans la cour d'honneur des Invalides, en partenariat avec la Mairie du 7^e et le Gouverneur Militaire Paris.

➤ Présidente : Lucia Dore IVANOVITCH

- Montant de la subvention : 5000 euros (idem 2021)
- **L'association Carré Rive Gauche**, qui fait la promotion des commerces artistiques et culturels du quartier dit « des Antiquaires ».
 - Président : Marie BIANCARELLI
 - Montant de la subvention : 1000 euros (idem 2021)
- **Inter 7**, et plus particulièrement sa maison de quartier, qui propose aux jeunes une série d'activités culturelles et artistiques. Elles sont organisées en dehors du temps scolaire, permettant aux enfants du 7^e de développer leur sens artistique, leur imagination et leur créativité.
 - Président : Jean-Pierre MASSON
 - Montant de la subvention : 1000 euros (idem 2021)
- **Intemporelles**, qui propose un pôle de réflexion culturelle et sociétale destiné à développer et à partager entre ses membres dans le respect et l'éthique de chacun des objectifs de découverte et d'ouverture sur le monde.
 - Présidente : Gisèle Dupré
 - Montant de la subvention : 2000 euros
- **Valentin Haüy**, dont l'objectif est d'accompagner les personnes non-voyantes et d'organiser des activités culturelles à destination de ce public.
 - Président : Sylvain NIVARD
 - Montant de la subvention : 1000 euros

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DAC 587.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 - Subventions (28 000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour adultes. 2022 DAC 285

Rapporteur : Mme Anne-Claire LEBELT

Madame le Maire annonce que cette délibération a pour objet d'accorder 8 subventions à des associations de chœur et chant. Elle souligne qu'aucune de ces associations n'est située dans le 7^e.

Madame le Maire profite de cette occasion pour rappeler le succès de la chorale du 7^e qui a été créée en novembre 2021 afin d'initier une vingtaine de personnes au chant et à la musique. Elle rappelle que cet événement sera évidemment maintenu l'an prochain, avec un nouveau chef de chœur.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DAC 285.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

21 - Renouvellement des conventions entre la Mairie du 7^e et 4 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en mairie. 07 2022 019

Rapporteur : M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Monsieur Bruno DELGADO présente la convention permettant à 4 associations d'occuper des salles en mairie de manière gracieuse. Il se félicite de cette possibilité qui démontre l'ouverture de la mairie au secteur associatif.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 019.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

22 - Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2022/2023. 07 2022 020

Rapporteur : M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Monsieur Bruno DELGADO précise que de manière similaire, de nombreuses associations bénéficient de locaux scolaires dans les écoles de l'arrondissement, ce qui permet de favoriser leur activité

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 020.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

23 - Conventions d'occupation permanente de la salle Jean NICOT entre la Mairie du 7^e arrondissement et 15 associations. 07 2022 021

Rapporteur : M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO



Madame le Maire annonce que cette délibération a pour objet d'établir une convention d'occupation permanente de la salle Jean Nicot par 15 associations qui jouent un rôle important dans le 7^e.

Madame le Maire tient à rappeler qu'il s'agit des mêmes associations que l'an passé, et que ces dernières ont su partager le planning d'occupation de façon à satisfaire la quasi-totalité des demandes.

Elle propose de VOTER POUR.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 021.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

24 - Subventions (10 000 euros) à dix associations au titre de la quote-part du Fonds d'Animation Local (FAL) attribuée au 7^e arrondissement. 2022 DDCT 37

Rapporteur : M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Madame le Maire tient à saluer la mise en place effective du Fonds d'animation local, une de ses propositions qui avaient été retenues dans le cadre de l'adoption du Pacte Parisien de proximité en novembre 2021.

Aussi, elle rappelle que cette délibération a pour objet de valider une subvention de **10 000 euros** à 10 associations essentielles à la vie de l'arrondissement.

Sont concernées :

- Les Amis du Champ de Mars,
- Association Centre Lapparent pour l'Éducation (LACLE),
- Association pour l'Encouragement des Retraités à l'Animation Physique (ASSERAP),
- Comité Départemental Parisien des Échecs (CDPE),
- CPN Connaître et Protéger la Nature du Val-de-Seine,
- Loisirs et Progrès,
- OLD UP Génération des Vieux Debout (GDVD),
- Société de Saint Vincent de Paul – Conseil de Paris,
- Sports 7,
- Union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VII^e arrondissement (UCIAP 7^e).

Madame le Maire tient à honorer le travail de ces associations qui incarnent un important pilier de la vie locale grâce à l'implication de ses membres. Madame le Maire rappelle qu'elle soutient



sans réserve le combat mené par ces associations pour la préservation du patrimoine et de l'unité architecturale parisienne, symbole de rayonnement de Paris dans le monde.

Madame le Maire propose de VOTER POUR.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DDCT 37.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits et Mme DAUVERGNE absente lors du vote)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

25 - Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public. 2022 DTEC 26

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire rappelle qu'elle s'est abstenue sur la délibération portant sur la première version du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore en septembre 2021, dans un contexte où la Ville venait d'annoncer la pérennisation des terrasses éphémères, sources de la majorité des signalements associés aux nuisances sonores.

Madame le Maire indique que ce document intervient suite à la participation du public qui a été organisé de novembre 2021 à janvier 2022. L'affluence a été conséquente : 16 243 votes ont été recensés, et 177 propositions d'actions ont été formulées.

Madame le Maire annonce que la nouvelle version de ce plan prend désormais en compte les aspirations exprimées par le public, qui rejoignent les signalements qu'elle reçoit tous les jours :

- Réduire le bruit routier, des chantiers et des livraisons ;
- Réguler les comportements et les activités, notamment la nuit (terrasses annuelles et estivales, tapage nocturne sur l'espace public, médiation avec les professionnels) ;
- Maîtriser les propres activités de la Ville (ventilation de ses équipements, engins de la Propreté à Paris) ;
- Répondre plus efficacement aux plaintes des riverains.

Madame le Maire tient à souligner qu'il ne s'agit pas d'un blanc-seing et reste extrêmement vigilante sur le sujet des nuisances sonores, qu'elles proviennent d'un événementiel non contrôlé ou de l'exploitation commerciale de l'espace public.

Madame le Maire ajoute que ce document a le mérite de dresser un constat qu'elle partage et d'engager fermement l'exécutif dans la recherches de solutions très concrètes pour améliorer l'environnement sonore à Paris.

Elle propose donc de voter POUR.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DTEC 26.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits et Mme DAUVERGNE absente lors du vote)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

26 - Réseau de chaleur parisien. Classement et définition de la zone développement prioritaire. 2022 DVD 69

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire annonce que cette délibération s'inscrit dans le Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine auquel elle s'est opposée en septembre 2021 au regard de ses nombreuses lacunes techniques.

Elle indique qu'il s'agit désormais de procéder au classement du réseau de chaleur parisien, comme le veut la loi énergie-climat de 2019, afin de définir une zone géographique prioritaire où les raccordements des bâtiments seront obligatoires.

La Ville prévoit également de faire adopter, dans une délibération qui passera en Conseil de Paris, un nouveau barème pour les raccordements qui fixe des coûts encadrés. Toutefois, et dans la mesure où ce plan n'écarte pas toutes les incertitudes sur les capacités de la Ville à remplir les objectifs qu'elle se fixe à elle-même ainsi qu'à ces opérateurs.

Elle propose de nous abstenir.

Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 69 pour le motif suivant :

Pour : /

Contre : /

Abstention : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Ne prend pas part au vote: /

27 - Subventions (94 600 euros) à quatorze associations et conventions pour leurs actions d'insertion sociale. 2022 DSOL 59

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que les associations faisant l'objet des présentes subventions, sont financées au titre de leurs actions en faveur des personnes en situation de précarité sociale.

Madame le Maire annonce qu'elle ne présente plus Inter7, dont la qualité du travail mené, auprès de tous les âges, est toujours aussi remarquable.

Elle indique que cette subvention permettra de financer en particulier l'action d'Inter 7 dans le domaine de l'accompagnement des personnes en difficulté dans leurs démarches administratives et de l'information au droit. Elle rappelle qu'en mars 2021, l'association a reçu 155 personnes lors de 75 permanences tenues par 5 écrivains publics bénévoles.

La Ville propose à ce titre l'attribution d'enveloppe de **2000 euros**.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DSOL 59.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

28 - Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif. Subventions d'investissement (173 541 euros) à 10 associations et conventions associées. 2022 DVD 55

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire annonce que cette délibération a pour objet d'accorder 10 subventions à des associations promouvant l'usage du vélo en ville, et en particulier dans les quartiers populaires. Elle rappelle qu'aucune de ces associations n'est localisée dans le 7^e.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 55.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

29 - Vœu relatif à l'hommage à Antoine ALLENO par le changement de dénomination de l'allée Beaupassage en « allée Beaupassage - Antoine ALLENO ». V 07 2022 023

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle les événements tragiques conduisant au décès d'Antoine Alleno, 24 ans, dans un terrible accident de la route le dimanche 8 mai 2022.

Madame le Maire rappelle que son décès brutal a suscité une vague d'émotion sans précédent à travers la France. Des centaines d'anonymes ont ainsi déposé des gerbes de fleurs devant le restaurant Burger Père et Fils par Alleno qu'il dirigeait avec son père, Yannick.

Elle honore le parcours du jeune homme qui suivait les traces de son illustre père : comme lui, il se rêvait cuisinier étoilé. À l'âge de 24 ans, il avait déjà fait ses armes au sein des grandes tables de la cuisine française : le restaurant Lasserre, le Jules Verne, le Pré Catelan ainsi qu'au Pavillon Ledoyen aux côtés de son père.

Madame le Maire constate qu'avec sa disparition, c'est aussi toute la profession et la communauté gastronomique française qui fait le deuil d'un de ses meilleurs talents.

À cet égard, Elle se joint à la famille du défunt pour demander à la Ville de Paris de changer la dénomination de « l'Allée du Beaupassage » en faveur d'« Allée du Beaupassage-Antoine Alleno » dont il était un des plus emblématiques occupant.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2022 023.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Réunions citoyennes et événements culturels

Les prochains Conseils d'arrondissement se tiendront :

- **Le lundi 26 septembre 2022**
- **Le lundi 7 novembre 2022**
- **Le lundi 5 décembre 2022**

Les prochains Conseils de Quartier auront lieu :

- **Conseil de quartier Invalides - Mardi 28 juin à 18h30 à la Mairie du 7^e ;**
- **Conseil de quartier Gros Caillou - Jeudi 23 juin à 18h30 à la Maison des associations du 7^e - 4 rue Amélie ;**
- **Conseil de quartier École Militaire - Lundi 4 juillet à 18h30 à la Mairie du 7^e ;**
- **Conseil de quartier Saint Thomas d'Aquin- Mercredi 22 juin à 18h30 à la Mairie du 7^e.**

Madame le Maire rappelle que le concert de l'Orchestre Philharmonique a lieu dans la foulée du Conseil d'arrondissement **le mardi 21 juin à 19 H 30 dans la cour de la Mairie**. Elle invite les élus à venir fêter l'été dans la cour de la Mairie du 7^e Paris, et vibrer au rythme de la musique en partenariat avec l'association Entr'Acte.

Madame le Maire rappelle que la 18^e édition de l'été solidaire aura lieu **en juillet et en août 2022**. L'édition sera lancée **le vendredi 24 juin à 18 H 30** dans le jardin de la Mairie. Durant tout l'été, des animations, des visites, des conférences et des expositions gratuites pour tous seront organisées par les associations de l'arrondissement. L'ensemble du programme est à retrouver sur le site de la Mairie.



Un tournoi d'échecs aura lieu dans le jardin de la Mairie le **samedi 25 juin de 15 H 00 à 18 H 00**.

Madame le Maire rappelle que la Grande Fête de Fin d'année se tiendra le **mercredi 29 juin à 14 H 30**. À l'approche des grandes vacances, elle invite chaque habitant à venir en famille participer à un après-midi festif et convivial à la Mairie. Activités et animations sont prévues pour les petits et les grands. L'animation musicale sera assurée par la chorale du 7^e.

Enfin, un apéritif canin sera organisé le **jeudi 30 juin à 18 h 00** dans les jardins de la Mairie du 7^e. C'est Paname qui invite !

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Nicole BARTHÉLEMY



Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI